



Déclaration liminaire UNSA Education Au CDEN du 5 juillet 2017

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Présidente du Conseil Départemental
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Cette fin d'année scolaire est quelque peu bousculée par des mesures ministérielles qui viennent modifier les dotations prévues pour certains établissements en termes de postes mais aussi en termes de prise en charge originale et spécifique de la difficulté d'apprentissage.

Elle laisse aussi présager des difficultés pour les familles quant à l'organisation de la rentrée, lorsque leur commune a fait le choix de reprendre un rythme à 4 jours dès la rentrée 2017, avant même qu'un bilan sur la précédente organisation n'ait été dressé.

A ce propos, pourrions-nous obtenir, dès ce CDEN, les noms des communes qui se sont manifestées pour de tels changements ?

L'UNSA Education souhaite rappeler à l'ensemble des membres du CDEN son attachement à la Loi de Refondation et, comme elle l'a déjà dit à Monsieur le Ministre, sa volonté de poursuite des réformes engagées, le temps de l'Education n'étant pas forcément celui du politique.

Au travers de ses 25 exigences pour l'éducation, l'UNSA Education pose des points qui lui paraissent incontournables pour faire évoluer ce système et voir un retour de l'ascenseur social par l'école et à l'égalité des chances. Nous ne vous ferons pas l'affront de décliner ces 25 exigences mais nous en sortirons quelques unes pour souligner des points forts, indispensables selon nous à une amélioration du service public d'éducation dans notre département.

- **L'éducation doit rester une priorité de la Nation** : tous les enfants ont droit à l'école, permettre la présence d'un service public d'éducation sur l'ensemble du territoire est une garantie d'équité.
- **La reconnaissance de l'éducabilité de tous être un incontournable** : les efforts entrepris autour des jeunes en situation de décrochage scolaire doit s'amplifier tout comme l'inclusion scolaire dans de bonnes conditions.
- **La refondation doit être poursuivie** : l'accès au socle commun de compétences et la poursuite par un parcours modulable autour d'une logique Bac-3/bac+3 un droit pour chaque jeune. Toutes les voies sont d'égale dignité. La proposition de formation se doit d'être élargie et offerte par le service public.
- **Les personnels de l'éducation doivent voir leur carrière et leur salaire faire l'objet de nouvelles avancées dans la continuité du protocole PPCR** (Parcours professionnel, carrière, rémunération). Le gel du point d'indice décidé il y a peu est un mauvais signe lancé aux fonctionnaires.
- **Une scolarisation pour toutes et tous est un droit, notamment pour les jeunes en situation de handicap et les élèves à besoins particuliers**. Dans le même sens, la société inclusive est l'objectif à atteindre : la loi de 2005 a besoin d'être

réaffirmée. Pour cela les structures et les personnels ont besoin d'aide, de formations. Les personnels AVS (assistants vie scolaire), maillon essentiel et devenu incontournable pour l'inclusion et l'accompagnement en milieu scolaire d'élèves en situation de handicap, doivent voir leur métier reconnu à sa juste valeur. Peut-être serait-il intéressant de réfléchir à d'autres organisations que l'aide individualisée (AVSi) ou collective (AVSco)... ne pourrait-on pas envisager des pôles d'assistants de vie scolaire sur des établissements avec plus de souplesse et permettant un suivi adapté aux besoins des dispositifs locaux (Ulis, Itep ou autres...) et des échanges ainsi qu'un réel travail d'équipe ? Face à la difficulté scolaire, rompre l'isolement est essentiel.

- **Il faut redonner la priorité à l'école publique, laïque et gratuite.** La concurrence déloyale de l'école privée sur fonds publics doit cesser. Les exemples sur le département de cet état de fait le démontrent. Comment peut-on accepter que sur des communes des familles soient dans l'obligation d'inscrire leurs enfants à l'école privée pour suivre certains niveaux de scolarisation ? Comment peut-on accepter qu'une injonction préfectorale de modification d'un arrêté municipal concernant une donation d'un bâtiment avec financement illicite au profit de l'école privée ne soit pas appliquée par une commune ligérienne ? Nous reviendrons sans doute en séance sur le cas de la commune de Villemontais.
- **Le bien-être et la santé doivent être présents au centre de la politique éducative, tant pour les usagers que pour les personnels.** La médecine scolaire et la médecine de prévention des personnels restent hélas les parents pauvres de notre administration.

Pour conclure, si la dotation en postes pour le 1er degré et en heures postes pour le second degré, ne soulèvent pas de grosses difficultés sur le département, l'Unsa éducation relève cependant que plusieurs situations d'écoles restent tendues et n'ont pas trouvé de solution à ce jour. Certains collèges vont avoir des sections encore chargées en effectifs, c'est regrettable. Comme nous l'avons souligné lors de notre déclaration en comité technique, si plusieurs facteurs interviennent et interviendront peut-être durant l'été, il est primordial que les équipes, les familles reçoivent des signaux forts de l'Institution pour les rassurer sur une rentrée paisible, avec des conditions d'enseignement, qui comme l'objectif des Cp à 12 doit tendre à plus de réussite pour les élèves et à une amélioration conséquente des conditions de travail des personnels.

Marion Duron-Anelli, Frédéric Douet, Véronique De Haro